

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2018\_071**

**Mission d'animation 2019 du contrat de rivière Tarn-amont**

L'an deux mille dix-huit et le onze décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Florac, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Paul DUMOUSSEAU par Hubert GRANIER, Bernard POURQUIÉ par Claude ALIBERT, Gérard PRÊTRE par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 04 décembre 2018

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 20	Présents : 13	Pouvoirs : 3
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier pour animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le contrat de rivière ;

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition A1.2 issu de l'objectif A « renforcer et asseoir le portage du SAGE et des démarches de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant » du SAGE Tarn-amont, demandant la mise en place d'un programme d'actions opérationnel pour sa mise en œuvre ;

Vu le projet de contrat de rivière 2019-2023 du Tarn-amont, pré-validé par le comité de rivière le 4 décembre 2017 et mis en consultation auprès des élus et partenaires durant le printemps 2018 ;

Considérant la mission d'animation du contrat de rivière Tarn-amont, indispensable sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin, dont la maîtrise d'ouvrage a été assurée pendant de nombreuses années par le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, et qui est assurée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

**Établit** la programmation de l'animation 2019 du contrat de rivière du Tarn-amont comme suit :

Mise en œuvre du volet A – Lutte contre les pollutions :

- Appui aux collectivités compétentes pour l'amélioration de la collecte et/ou du traitement des eaux pluviales et des eaux usées : Florac, Millau, La Cavalerie, Fontaneilles (Rivière-sur-Tarn)... ;
- Réalisation du bilan de l'état de l'assainissement des campings ;

Mise en œuvre du volet B1 – Entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques :

- Lancement de la démarche de labellisation « Rivières sauvages » de certains cours d'eau du Tarn-amont : engagement officiel, diagnostic des cours d'eau labellisables avec le référentiel de labellisation, constitution d'un pré-dossier de candidature ;
- Impulsion d'actions visant la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau en liste 2 : Pont Rouge / stade nautique (Millau), Le Rozier (radier et pisciculture), Les Vignes, La Malène, La Vernède (Bédouès-Cocurès) ;
- Impulsion d'actions de lutte contre l'érosion des sols agricoles sur le sous-bassin de la Muse (pour information : dans les missions de suivi des cours d'eau / UG Cernon-Soulzon : même type d'action sur le sous-bassin du Lavencou) ;

- Réalisation d'une synthèse des connaissances sur les zones humides du Tarn-amont ;

Mise en œuvre du volet B2 – Prévention et protection contre les risques d'inondations :

- Appui à la mise en œuvre du Papi d'intention ;

Mise en œuvre du volet B3 – Amélioration de la gestion quantitative et de la protection de la ressource en eau :

- Appui aux collectivités compétentes pour l'amélioration qualitative et/ou quantitative de l'alimentation en eau potable

Mise en œuvre du volet B4 – Sécurisation, gestion et valorisation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau :

- Mise en place d'une gestion active des sites de baignade : incitation voire réalisation de l'affichage des résultats des contrôles sanitaires, actualisation et mise en œuvre des profils de baignade, réflexion sur la localisation des sites, mobilisation et formation des référents de baignade, élaboration d'un kit « gestion active » (modèle d'arrêté, d'affiches, etc.), conventionnement avec les propriétaires des parcelles privées, valorisation de la baignade en lien avec les offices de tourisme...

- Incitation des professionnels du tourisme à s'impliquer dans la préservation des milieux aquatiques

Mise en œuvre du volet C – Coordination, sensibilisation et suivi du contrat de rivière :

- Élaboration d'un plan de communication sur l'eau visant la sensibilisation de la population au respect des milieux aquatiques du bassin, notamment par la participation à la réalisation d'un guide du riverain et par l'organisation de trois journées de découverte du Tarn-amont ;
- Organisation des interventions scolaires ;
- Actualisation et alimentation du site internet [www.tarn-amont.fr](http://www.tarn-amont.fr) ;
- Organisation des données sur l'eau du bassin du Tarn-amont (tableau de bord) ;
- Finalisation du projet de contrat de rivière 2019-2023 : validation du dossier définitif par le comité de rivière, présentation en commission de planification du comité de bassin Adour-Garonne, organisation de la cérémonie de signature... ;

Missions générales

- Participation au fonctionnement du SMBVTA ;

**Insiste** sur l'intérêt, pour les acteurs du bassin versant, de l'implication du SMBVTA dans la gestion active des sites de baignade auprès des gestionnaires publics ou privés, compte tenu de l'importance de cette activité pour l'économie du territoire, considérant le rôle que peut jouer le SMBVTA dans la transmission des informations en cas de pollution d'un site, ainsi que dans la mobilisation et la coordination des gestionnaires des sources potentielles de pollution pour réduire les risques à travers les actions du SAGE et du contrat de rivière ;

**Établit** le coût prévisionnel de la mission d'animation du contrat de rivière Tarn-amont en 2019 à 46 000,00 euros (frais de personnel, de structure, etc.) ;

**Fixe** le plan prévisionnel de financement de la mission d'animation du contrat de rivière Tarn-amont en 2019 comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 32 200,00 euros (70%),
- Autofinancement : 13 800,00 euros (30%) ;

**Précise** que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

**Autorise** le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

**Autorise** le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Florac, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le président, Jean-Luc AIGOUY**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 21 / 12 / 2018  
et publié ou notifié  
le 21 / 12 / 2018